

Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance plénière du lundi 26 janvier 2026

Délibération n°2026-004

[Avis] Transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en DIU avec l'Université de Caen-Normandie

VU les articles L.613-1, L.711-1, L712-6 et suivants du code de l'Éducation ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du 12 juillet 2019 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU l'avis du Conseil de l'UFR DEM'O du 25 novembre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Créé par délibération du Conseil d'administration du 12 juillet 2019, à l'Université d'Orléans, le Diplôme universitaire « Fiducie – former les acteurs de la fiducie » répond à un besoin identifié de la pratique juridique et financière en matière de fiducie. L'Université d'Orléans a été pionnière en proposant le premier diplôme universitaire spécifiquement consacré à la fiducie. Ce diplôme a rencontré un écho favorable tant auprès des étudiants que des professionnels, en particulier ceux issus du Master 2 Droit des affaires (DAF), qui ont pu bénéficier d'un complément de formation directement valorisable dans leur parcours professionnel. La formation repose sur l'intervention de praticiens reconnus du domaine et sur des partenariats étroits avec des acteurs institutionnels et professionnels de premier plan (cabinets d'avocats, établissements financiers, réseaux professionnels spécialisés).

Afin de renforcer la visibilité académique et nationale de cette formation, il est aujourd'hui proposé de conclure une convention de partenariat entre l'Université d'Orléans et l'Université de Caen Normandie, en vue de porter conjointement le diplôme sous la forme d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) intitulé « Fiducie – former les acteurs de demain ». Cette évolution s'inscrit dans une logique de mutualisation des compétences pédagogiques, de renforcement de l'attractivité du diplôme et d'adaptation continue de l'offre de formation aux besoins du monde professionnel.

Une convention de partenariat interuniversitaire est établie pour définir les modalités de collaboration entre les parties et la mise en œuvre et la délivrance conjointe du Diplôme d'Université intitulé : « FIDUCIE : former les acteurs de demain ». Ce diplôme, est organisé et délivré conjointement par les deux établissements partenaires, dans le respect de leurs compétences respectives.

La transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen Normandie est prévue à partir de février 2026, et est conditionnée à la signature de la convention entre les deux établissements.

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un avis favorable sur la transformation du Diplôme Universitaire « FIDUCIE » de l'UFR Droit-Économie-Management d'Orléans en Diplôme Inter-Universitaire avec l'Université de Caen-Normandie à partir de février 2026.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 04/02/2026

Le Président du Conseil Académique

Romain ABRAHAM

